

Votre parcours avec l'ADEM

Nous vous **aidons** à rebondir
et à **faciliter** votre recherche
d'emploi !





L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
vous accompagne pour :



vous inscrire comme demandeur d'emploi



vous conseiller et vous orienter dans votre
recherche d'emploi



assurer le versement des indemnités et
des aides pendant la durée de vos droits



vous aider à construire et réussir votre
projet professionnel



vous informer sur vos droits aux
indemnités de chômage et d'autres
aides financières

Vous inscrire à l'ADEM

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous envisagez une reconversion professionnelle ? Vous ne savez pas vers quel métier vous orienter ? Si vous êtes disponible pour le marché de l'emploi luxembourgeois et autorisé à y exercer une activité professionnelle, vous pouvez vous inscrire :

- **via la plateforme MyGuichet : simple, pratique et rapide**
- **par téléphone, après avoir rempli le formulaire en ligne sur www.adem.lu**



www.adem.lu
[https://adem.public.lu/fr/
support/inscription.html](https://adem.public.lu/fr/support/inscription.html)

Formulaire pour résidents et non-résidents possédant un numéro de sécurité sociale luxembourgeois

Formulaire pour non-résidents sans numéro de sécurité sociale luxembourgeoise

Un rendez-vous téléphonique vous sera proposé pour finaliser l'inscription. Les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés par e-mail.

Pour faciliter la procédure, n'oubliez pas de préparer votre numéro de matricule inscrit sur votre carte de sécurité sociale. Vérifiez que vos documents d'identification (carte d'identité, passeport, carte de sécurité sociale, titre de séjour...) sont en cours de validité.

LANGUES

Pour pouvoir communiquer avec l'ADEM, vous devez parler au moins une des trois langues administratives du Luxembourg (luxembourgeois, français ou allemand) ou l'anglais. Si cela n'est pas le cas, vous devrez vous faire accompagner dans vos démarches par une personne de votre choix parlant une de ces langues.

Préparer votre CV

Il est important que votre CV soit à jour et précis (expériences professionnelles, compétences acquises, formations professionnelles, connaissances linguistiques et/ou techniques).

Pour vous aider à le réaliser, vous pouvez consulter le guide « Réalisez votre Curriculum Vitae (CV) », disponible sur le site ADEM.lu, rubrique « Demandeurs d'emploi » - Postuler.

Après votre inscription, vous pourrez également bénéficier des services du Club Emploi, pour préparer vos candidatures.

Le premier-rendez avec votre conseiller

Dès que votre inscription sera finalisée, vous recevrez une convocation pour une première rencontre avec votre conseiller référent, qui sera votre personne de contact pour votre recherche d'emploi.

Selon votre situation, vos compétences et vos besoins, il établira avec vous un projet d'accompagnement vers l'emploi : votre « parcours personnalisé », qui peut bien sûr évoluer régulièrement.

Votre conseiller vous orientera également dans vos démarches pour demander des indemnités de chômage ou les aides financières auxquelles vous pourriez avoir droit.

Grâce à l'ADEM, vous aurez la possibilité d'accéder à des formations et des ateliers adaptés à vos besoins.

Vous participerez aussi à des Jobdays (salons de l'emploi), pour rencontrer et échanger directement avec des employeurs.

Votre inscription à l'ADEM vous permettra aussi d'accéder à la plateforme JobBoard.

Surfez vers l'emploi avec le JobBoard !

JobBoard est la plateforme de recrutement qui permet de simplifier la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs.

Toutes les personnes inscrites à l'ADEM disposent d'un compte personnel, avec leur profil et la possibilité d'enregistrer leur CV, afin d'attirer l'attention des recruteurs.

Le JobBoard permet aussi de consulter toutes les offres d'emploi déposées à l'ADEM et de postuler facilement, en envoyant un message à son conseiller référent ou en contactant directement les employeurs.

Avantage unique pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM : l'accès aux offres leur est réservé pendant les 7 premiers jours !

Votre collaboration avec l'ADEM

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services, vous devez respecter des engagements envers l'ADEM :

- chercher activement un emploi et mener des démarches personnelles pour cela ;
- être disponible pour le marché de l'emploi (joignable par courrier ou par mail pour répondre aux services de l'ADEM et à des employeurs potentiels) ;
- contacter les employeurs pour lesquels vous avez reçu une assignation (adresser votre candidature) ;
- signaler tout changement de situation qui peut avoir un impact sur vos droits ;
- vous rendre aux convocations envoyées par l'ADEM (rendez-vous, ateliers, formations, etc.).

En cas d'empêchement

Vous avez un entretien d'embauche ? Trouvé un emploi (même de courte durée) ? Vous êtes malade ou confronté à une urgence personnelle ?

Si vous ne pouvez pas vous présenter à un rendez-vous, pensez à prévenir votre conseiller référent ou appelez le Contact Center de l'ADEM, puis envoyez rapidement un justificatif.

247-88888

info@adem.etat.lu

www.adem.lu

Le Contact Center de l'ADEM est à votre écoute !
